



Non respect d'un jugement executoire

Par **mipaulvir**, le **16/02/2014** à **12:35**

Bonjour,

Mon compagnon est divorcé et a une fille de 13 ans.

Son ex épouse a refait sa vie et a déménagé a 150 Kms de la maison. C'est la maman qui a la garde sa fille. Le jaf a décidé que l'enfant devait prendre le train toutes les deux semaines pour venir voir son père. Le jaf a pris cette décision car les deux parties étaient d'accord sur ce fait. L'enfant aussi d'ailleurs. Or, lorsque celle ci a déménagé, nous avons envoyé plusieurs fois des billets de train mais l'ex épouse a toujours refusé que l'enfant prenne le train. Nous ne pouvons pas venir chercher l'enfant car nous avons qu'un seul véhicule et j' en ai besoin pour le travail. cela fait plusieurs mois que mon compagnon n'a pas vu sa fille. Nous pouvons venir la chercher que pendant les vacances scolaires quand je suis en congés. Mon compagnon aimerait voir sa fille plus souvent comme cela était convenu.

Nous le sentiment de s'être fait avoir car la maman est la fille étaient d'accord sur le jugement et n'a pas fait appel. Existe-t-il un recours pour l'obliger a exécuter le jugement? Merci de votre réponse